

Chapitre I

Equipe de France Slalom - Senior, -23 ans et Junior

Préambule : L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les sportifs français de Slalom capables d'atteindre les objectifs de l'Equipe de France lors des prochaines échéances internationales de référence.

1ère nation lors des JO 2004, 2ème lors du Mondial 2005, 1ère lors du Mondial 2006, 2ème lors du Mondial 2007, 3ème nation lors des JO 2008, **l'Equipe de France compte rester sur le podium des nations en Slalom sur la durée de la prochaine olympiade.**

Pour cela, nous devons aller chercher **une médaille par catégorie dont un titre de manière pérenne dans tous nos collectifs** lors des manifestations de référence, **sur la durée de l'olympiade.**

Le mode de sélection est l'élément constitutif des collectifs de l'Equipe de France. Il contribue pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, il participe à préparer les athlètes à remplir les objectifs de l'Equipe de France.

A - MODES DE SELECTION

1. Courses de Références

1.1. Pour les Seniors et -23 ans

- Jeux Olympiques de Pékin 2008,
- Courses de sélection du 23 au 26 avril 2009 à Pau (FRA).

1.2. Pour les Juniors :

- Course n°1 => Classement national à l'issue du week-end N2 du 19 avril 2009,
- Course n°2 => Course N1 de Treignac du samedi 2 mai 2009,
- Course n°3 => Course N1 de Treignac du dimanche 3 mai 2009.

2. Organisation des Epreuves de Sélections Senior et -23 ans

2.1. Jeux Olympiques de Pékin 2008 :

2.1.1. Rappel :

- Les athlètes médaillés olympiques 2008 sont proposés à la sélection pour le programme international Senior 2009, sauf en cas d'arrêt de la compétition,
- Le classement national pourra être utilisé dans le mode de sélection 2009.

2.2. Courses de sélections du 23 au 26 avril 2009 à Pau (FRA)

2.2.1. Conditions de Participation

- Être en liste Elite ou Senior 2009, soit : 6 C2H, 7 K1H, 4 K1D, et 3 C1H (voir guide du haut niveau 2009),
- Faire partie des bateaux supplémentaires suivants :
 - 4 C2H (dont minimum 3 de - de 23 ans)
 - 13 K1H (dont minimum 8 de - de 23 ans)
 - 11 K1D (dont minimum 8 de - de 23 ans)
 - 12 C1H (dont minimum 8 de - de 23 ans)

Selon le système de classement du Championnat de France Slalom à l'issue du week-end N1 de Metz le 13 avril 2009, en prenant en compte la somme des 3 meilleures performances.

- Etre licencié à la FFCK,
- Ne pas avoir été autorisé par la FFCK à courir pour un autre pays,
- Avoir été autorisé par la FFCK à courir pour la France après avoir couru une manifestation internationale de catégorie A pour un autre pays,
- Sauf dérogation, être à jour de son suivi médical longitudinal sur l'année civile 2008, pour tous les athlètes en liste ministérielle,
- Avoir envoyé, avant le 15 avril 2009 sa « *convention individuelle Equipe de France* » signée à l'attention de Philippe GRAILLE, Directeur Technique National à l'adresse suivante : FFCK – Secrétariat du Haut Niveau – 87, Quai de la Marne - 94344 JOINVILLE LE PONT CEDEX.
- S'inscrire avant le 15 avril 2009 auprès du Directeur Technique National Philippe GRAILLE, sur fiche d'inscription fédérale, à l'adresse suivante : FFCK, Secrétariat du Haut Niveau, 87, Quai de la Marne, 94344 JOINVILLE LE PONT CEDEX - E-Mail : hn@ffck.org

Le directeur des Equipes de France se réserve le droit d'inscrire des bateaux supplémentaires aux courses de sélection 2009.

2.2.2. Programme des courses

Trois courses seront disputées selon le programme prévisionnel suivant :

- Jeudi 23 avril 2009 : course 1
- Vendredi 24 avril 2009 : course 2
- Dimanche 26 avril 2009 : course 3

Le programme de ces 3 courses pourra être modifié en fonction des conditions extérieures.

2.2.3. Règlement des courses de sélections

Ce document est le règlement de compétition. Les points non traités dans celui-ci sont soumis au règlement de la Fédération Internationale de Canoë en vigueur. Les traceurs seront désignés par le Directeur des Equipes de France.

2.2.3.1. Déroulement des 3 courses

Les quotas d'accès sont les suivants :

Chaque course sera composée d'une manche de demi-finale et d'une manche de finale.

Le classement de la demi-finale, établi sur une seule manche, déterminera l'accès à la finale selon le quota suivant :

- 10 premiers K1H
- 8 premiers K1D
- 8 premiers C1H
- 5 premiers C2H

Le résultat de la finale, établi sur une seule manche, déterminera le classement de la course. Les athlètes éliminés en demi-finale seront classés après les finalistes dans l'ordre de la demi-finale.

2.2.3.2. La liste de départ

- L'ordre des catégories sera le même que lors des JO 2008 : C1H, K1H, C2H, K1D.
- Pour la première course, la liste de départ sera établie ainsi :
 - Demi-finale : ordre de départ dans chaque catégorie :
 1. Athlètes n'étant pas en liste Elite ou Senior 2009 :
A l'intérieur de ce groupe, la liste de départ sera l'ordre inverse du système classement du Championnat de France Slalom à l'issue du week-end N1 de Metz le 13 avril 2009, en prenant en compte la somme des 3 meilleures performances.
 2. Athlètes en liste Senior 2009 :
Ordre inverse du classement Mondial 2008.
 3. Athlètes en liste Elite 2009 :
Ordre inverse du classement Mondial 2008.
 - Finale : ordre inverse du résultat de la demi-finale dans chaque catégorie.
- Pour la seconde course, la liste de départ sera établie ainsi :
 - Demi-finale : ordre inverse du résultat de la première course dans chaque catégorie,
 - Finale : ordre inverse du résultat de la demi-finale.
- Pour la troisième course, la liste de départ sera établie ainsi :
 - Demi-finale : ordre inverse du classement intermédiaire des courses de sélection (somme des points obtenus lors des courses 1 et 2),
 - Finale : ordre inverse du résultat de la demi-finale.

2.2.3.3. Juges et officiels

Le chef juge et l'ensemble des juges seront nommés par le Directeur des Equipes de France, après avis du président de la Commission Nationale Slalom.

- Le Jury d'appel sera composé :
 - Du vice-président chargé du haut niveau (président du jury d'appel),
 - Du Directeur Technique National,
 - Du président de la Commission Nationale Slalom.
- Le Comité de compétition sera composé :
 - Du Directeur des Equipes de France (président du comité de compétition),
 - Du chef juge.

2.2.3.4. Mode de classement, les principes

Pour être classés, les athlètes doivent participer aux 3 courses de sélections Senior 2009.

Fabien LEFEVRE, médaillé au Jeux Olympiques 2008 en K1H est proposé à la sélection Senior 2009. Il pourra courir en tant qu'invité aux courses de sélection dans la catégorie K1H, mais ne sera pas pris en compte dans le calcul des points et dans les quotas d'accès en finale.

A l'issue de chaque course, les compétiteurs marquent des points selon la répartition suivante :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er}	0
2 ^{ème}	2
3 ^{ème}	3
4 ^{ème}	4
...	...
10 ^{ème}	10

A l'issue des trois courses, un classement final est effectué en additionnant pour chaque compétiteur les deux meilleurs points des trois courses.

A l'issue des deux premières courses, si un bateau est mathématiquement premier au classement final de la sélection, son classement ne compte pas pour la troisième course dans le calcul des points et dans les quotas d'accès en finale.

2.2.3.5. Départage

En cas d'ex-æquo les athlètes seront départagés sur le classement de leur meilleure course. S'ils sont encore ex-æquo, ils seront départagés sur le classement de leur moins bonne course.

Exemple	Course n°1	Course n°2	Course n°3	Total
Athlète N° 1	3	2	5	5
Athlète N° 2	2	4	3	5
Athlète N° 3	5	0	7	5

Le classement est :

- o Athlète N° 3 : 1er (1er sur sa meilleure course),
- o Athlète N° 2 : 2^{ème} (4^{ème} sur sa moins bonne course),
- o Athlète N° 1 : 3^{ème} (5^{ème} sur sa moins bonne course).

En cas de nouvelle égalité, la somme des dix-millièmes des deux meilleures courses de sélection (des trois courses si besoin) sera utilisée pour le départage final.

Principe de calcul des dix-millièmes sur chaque course :

- o Le vainqueur marque 10 000 points,
- o Le second marque : total du second / total du vainqueur x 10 000,
- o Le troisième marque : total du troisième / total du vainqueur x 10 000.

3. Organisation des épreuves de sélections Junior

3.1. Classement national à l'issue du week-end N2 du 19 avril 2009 :

Le classement national est défini au 1-2 de la partie « animation nationale » du règlement spécifique Slalom 2009-2010 et son annexe pour la saison 2009.

3.2. Courses National 1 de Treignac

3.2.1. Conditions de participation

- Faire partie des 6 C2H, 10 K1H, 8 K1D et 8 C1H, selon le classement national à l'issue du week-end N2 du 19 avril 2009,
- Etre né entre le 01/01/91 et le 31/12/1993,

Les inscriptions pour ces courses N1 seront faites par les clubs des athlètes.

Il n'y aura pas de prise en charge FFCK pour les frais d'inscription.

Leurs points compteront pour le classement national en cours, même s'ils évoluent en Nationale 2.

Le Directeur des Equipes de France se réserve le droit d'inscrire des bateaux supplémentaires aux courses de sélection junior 2009.

3.2.2. Règlement des courses

Les courses se dérouleront selon le règlement national en vigueur.

3.3. Mode de classement

On extraira des classements tous les athlètes Seniors et Vétérans, puis à l'issue de chaque course, les compétiteurs concernés par la sélection marquent des points selon le calcul suivant :

Classement des courses	Points attribués
1 ^{er}	1 (ou 0)
2 ^{ème}	2
3 ^{ème}	3
4 ^{ème}	4
...	...
10 ^{ème}	10

Si un athlète est vainqueur au classement scratch des courses n° 2 ou n° 3 dans sa catégorie d'embarcation, il marque alors 0 point sur cette course.

A l'issue des trois courses, un classement final est effectué en additionnant pour chaque compétiteur les deux meilleurs points des trois courses.

En cas d'ex-æquo, les athlètes seront départagés sur le classement de leur meilleure course. S'ils sont encore ex-æquo, ils seront départagés sur le classement de leur moins bonne course, et en cas de nouvelle égalité, ils seront départagés sur le classement de la troisième course.

<i>Exemple 1</i>	Course n°1	Course n°2	Course n°3	Total
Athlète N° 1	3	2	5	5
Athlète N° 2	2	4	3	5
Athlète N° 3	5	0	7	5

Le classement est :

- Athlète n° 3 : 1er (1er sur sa meilleure course),
- Athlète n° 2 : 2ème (4ème sur sa moins bonne course),
- Athlète n° 1 : 3ème (5ème sur sa moins bonne course).

En cas de nouvelle égalité, on utilisera la somme des dix-millièmes des deux courses de Treignac.

Principe de calcul des dix-millièmes sur chaque course :

- Le vainqueur marque 10 000 points,
- Le second marque : total du second / total du vainqueur x 10 000,
- Le troisième marque : total du troisième / total du vainqueur x 10 000.

B - PROPOSITIONS DE SELECTION

1. Préambule :

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme à l'annexe 2 des règlements intérieurs.

Conformément à la *Convention Equipe de France*, à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2009 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection Junior/-23 ans/Senior), le bateau suivant au classement des courses de sélection pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection pour l'Equipe de France Senior

Dans la catégorie Kayaks Hommes, Fabien LEFEVRE, en tant que médaillé olympique, est proposé à la sélection 2009, accompagné des 2 premiers bateaux au classement des courses de sélection Senior et -23 ans 2009.

Dans les catégories Kayaks Dames, Canoës Monoplaces et Canoës Biplace, les 3 premiers bateaux au classement des courses de sélections Senior et -23 ans peuvent être proposés à la sélection Senior 2009.

3. Proposition de sélection pour l'Equipe de France -23 ans

Les 3 premiers bateaux par catégorie au classement des courses de sélections Senior et -23 ans nés après le 31/12/1985 peuvent être proposés pour le programme international -23 ans 2009.

4. Proposition de sélection pour l'Equipe de France Junior

Les 3 premiers bateaux par catégorie au classement des courses de sélections Junior nés entre le 01/01/1991 et le 31/12/1993 peuvent être proposés pour le programme international Junior 2009.